

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire :

Société MÉTHADOUR dont le siège social est situé ZAC des champs de Lescaze, 47310 ROQUEFORT

Objet de la demande :

Modifications du site sur la commune de BRETAGNE-DE-MARSAN et extension du plan d'épandage de MÉTHADOUR.

Date de la participation :

du **jeudi 15 octobre 2026 à 9h00** au **jeudi 29 octobre 2026 à 17h00**

Le dossier comprend notamment:

- deux porter à connaissance,
- des plans et annexes.

Lieu de la consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>

- dans les espaces France Services du département.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :
pref-amenagement@landes.gouv.fr jusqu'au 29 octobre 2026 à 17h00.

Des demandes d'information complémentaires sur le dossier peuvent être adressées à l'ingénieure réglementaire HSE, Mme Clémence PILLET clemence.pillet@totalenergies.com

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage à la mairie de BASCONS, BAS-MAUCO, BENQUET, BRETAGNE-DE-MARSAN, BUANES, CAZÈRES-SUR-L'ADOUR, DUHORT-BACHEN, HAUT-MAUCO, LAMOTHE, LARRIVIÈRE-SAINT-SAVIN, LE VIGNAU, MAZEROLLES, MONT-DE-MARSAN, POYANNE, SOUPROSSE, GRENADE-SUR-L'ADOUR, SAINT-MAURICE-SUR-L'ADOUR et SAINT-SEVER et sur le lieu du projet.

A BENQUET, le 22 Septembre 2026

Le maire, Pierre MALLERRE

